

Commune de WEITERSWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 14/01/2021

Conseillers élus : 15

en fonction : 15

présents : 13

Séance du 18 janvier 2021 à 20h00

Sous la présidence de : M. EICHWALD Claude, maire

Secrétaire de séance : M.LUDWIG Jacky

Membres présents : MM.BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, MM.AUGST Frédéric, BLOCH Rémi, MMES DICHTTEL Catherine, KIEFER Perrine, MM.LINK Jean-Claude, LUDWIG Jacky, MMES PUEL Camille, TANNIER Isabelle, M.WERNER Philippe,

Membres absents excusés : MMES LOSSEL Isabelle, PETIT-AMBROSINI Aurore,

ORDRE DU JOUR :

A l'unanimité le CM décide de modifier l'ordre du jour, à savoir le point n°6 passant en point n°1, vu la présentation du projet par Mme DIVOUX Agnès.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Convention de location : Arbocal conserverie
- 2) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 10 novembre 2020
- 3) Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS) : Regroupement de la section de Weiterswiller avec la section d'Ingwiller
- 4) Création de poste : accroissement temporaire d'activité
- 5) Contrats de prêt et crédit relais : travaux d'investissements
- 6) Convention de location : Epicerie « Kuckuck's laedel »
- 7) Résiliation du contrat de location : logement école
- 8) Décision modificative au BP 2020
- 9) Acceptation d'un don
- 10) Acceptation de règlement suite sinistre
- 11) Vente de bois : non soumis au régime forestier
- 12) Désignation d'un (e) élu (e) relais sénior : plateforme d'entraide en ligne déployée par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HANAU-LA PETITE PIERRE
- 13) Motion de soutien
- 14) Divers : Réflexion sur le périscolaire

Avant de commencer la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. ROTH René, conseiller municipal de 1971 à 1995, et membre du CAS de 1971 à 2014, décédé le 14 novembre 2020 à l'âge de 88 ans, Conseiller assidu, M.ROTH René s'occupait encore du fleurissement des abords de l'église protestante, nous le remercions pour son engagement et son dévouement durant toutes ses années et en hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la république de 1974 à 1981, décédé le 2 décembre 2020.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle socio-culturelle au 31,rue Principale à 20h00.

(La configuration de cette salle ne permet en aucune façon d'accueillir du public dans le respect des gestes barrières et de distanciation).

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos (conformément aux dispositions prévues à l'article L 2121-18 du CGCT).

COMPTE – RENDU

1) Convention de location : Arbocal conserverie

Après la présentation de Mme DIVOUX Agnès du projet de conserverie (fruits des vergers locaux) et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise la conclusion d'un bail commercial avec Mme DIVOUX Agnès concernant l'ancien atelier municipal – station de pompage, situés à WEITERSWILLER, 11 Rue du Soleil, aux conditions suivantes :

- le bail commercial d'une durée de 9 ans avec effet dès la date de signature,
- Montant du loyer mensuel : 350 €,
- Les frais d'entretien seront à la charge de la partie prenante,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Madame DIVOUX Agnès.

Adopté par 12 voix pour, une abstention, (Monsieur MORQUE conjoint de Mme DIVOUX Agnès, ayant quitté la séance pendant le vote)

2) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2020

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

3) Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS) : Regroupement de la section de Weiterswiller avec la section d'Ingwiller

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la section de Weiterswiller comprend à ce jour deux SPV actifs (ADC Frédéric MERTZ et le CCH Julien Roser), et ils sont actuellement déjà impliqués au sein de la section d'Ingwiller. Elle dispose à ce jour d'un casernement occupé pour partie par l'amicale mais n'a plus de véhicule (anciennement une Renault Trafic de 1992 qui a été mis à la réforme pour raisons mécaniques).

Après plusieurs réunions de concertation avec le Commandant Siegrist Joël du SDIS, et malgré un appel aux volontaires pour relancer la section locale sans effet, il faut se résigner à dissoudre la section.

Il s'agit ainsi de régulariser une situation en regroupant les deux sections. L'amicale n'est pas impactée par ce regroupement. Les regroupements n'implantent pas le calcul des contributions, les seules évolutions pour la commune sont les effets liés au changement d'année. Le casernement serait restitué à la commune dans les conditions prévues par la convention de transfert actuellement en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de transfert.

Adopté à l'unanimité

4) Création de poste : accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

Entretenir les bâtiments communaux et les espaces verts.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré : 330 échelon 1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

5) Contrats de prêt et crédit relais : travaux d'investissements

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a prévu d'entreprendre des travaux de réhabilitation et aménagement d'un bâtiment communal (logements école) qui seront prévus au BP 2021.

La trésorerie ne permet pas actuellement de faire face aux dépenses de ces projets dans un temps aussi court.

Quatre banques ont été sollicitées (Caisse d'Epargne Grand Est, Crédit Mutuel, Crédit Agricole/ Service Collectivités ainsi que la Banque Postale).

Après étude des offres réceptionnées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

a) Contrat de prêt :

- autorise M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Région d'Ingwiller un contrat de crédit de 250 000 €uros dont les conditions sont les suivantes :
 - Durée : **15 ans**
 - Montant : **250.000 €**
- Taux d'intérêt fixe : **0,85 %**
- Frais de dossier : **0,10 % du montant autorisé, payable à la signature du contrat, soit 250 €uros**

- Remboursement et intérêts : **Trimestrialités constantes en capital et intérêts, par prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie de Bouxwiller**
- Remboursement anticipé : **Autorisé à tout moment sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursée par anticipation**

Adopté à l'unanimité

b) Contrat de crédit relais :

- autorise M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Région d'Ingwiller un crédit relais dans la limite d'un plafond fixé à 150.000 €uros dont les conditions sont les suivantes :
 - Durée : **3 ans maximum**
 - Montant : **150.000 €**
 - Taux : **0,39 % fixe sur 3 ans**
 - Frais de dossier : **0, 10 % du montant autorisé, soit 150 € payables à la signature du contrat**
 - Intérêts : **Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et dès remboursement de la totalité du crédit**
 - Remboursement : **Par affectation obligatoire des subventions à percevoir par prélèvement SEPA auprès de la Trésorerie de Bouxwiller**
 - Remboursement anticipé : **Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité**

Adopté à l'unanimité

6) Convention de mise à disposition d'un local communal : l'association Kuckuck's Laedel

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec l'association « **Kuckuck's Laedel** » concernant l'immeuble situé à WEITERSWILLER 2, Impasse du Presbytère, aux conditions suivantes :

- La convention de mise à disposition est conclue pour une durée d'un an dès la signature de la convention,
- Mise à disposition à titre gratuit,
- Les frais d'entretien et d'assurance seront à la charge de la partie prenante,
- La convention pourra être dénoncée tant la commune, que par l'association, moyennant un délai de préavis de 2 mois avant l'échéance de celle-ci.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local communal avec l'Association Kuckuck's Laedel, représentée par Mme PUEL Camille, Présidente.

Adopté à l'unanimité

7) Résiliation du contrat de location : logement école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de résiliation du contrat de location du logement école en date du 8 octobre 2020 de M.CHAPPE Pierre et Mme PHILLIPPS Olivia.

Le Conseil Municipal prend acte de la résiliation de la location du logement école avec effet au 01/01/2021 consenti à M.CHAPPE et Mme PHILLIPPS par délibération du 5 septembre 2016, et décide de procéder au remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 228,68 € suite à l'état des lieux effectué le 12 janvier 2021 en présence des deux parties.

Adopté à l'unanimité

8) Décision Modificative au BP 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la décision modificative au BP 2020, comme suit :

En section d'investissement :

- | | | | |
|----------------|-----------------------------|-------------------|--------------|
| - Chapitre 21 | Autres bâtiments communaux | : article 21318 | - 5 000,00 € |
| + Chapitre 204 | Subventions d'équip.versées | : article 2041582 | + 5 000,00 € |

9) Acceptation d'un don

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte le don de 1 900 € versé par la paroisse catholique à la commune.

Adopté à l'unanimité

10) Acceptation de règlement suite sinistre

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement de la Compagnie d'Assurances GROUPAMA ALSACE, d'un montant de 12.000,00 € en règlement du préjudice matériel à la salle polyvalente (club house) suite à la tempête du 10 février 2020.

11) Vente de bois à l'amiable : non soumis au régime forestier

Le Conseil Municipal décide l'unanimité la vente de bois à l'amiable à :

- Monsieur KISTER Raymond, demeurant 6, rue des Chevreuils 67340 WEITERSWILLER au prix de 10 euros.

12) Désignation d'un(e) élu(e) relais sénior : plateforme d'entraide en ligne déployée par la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HANAU-LA PETITE PIERRE

La Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre a déployé une plateforme d'entraide en ligne, qui permet de lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, en mettant en relation des personnes qui ont besoin d'aide avec des personnes qui ont envie d'aider. Ce dispositif permettra également aux associations de trouver des bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Madame WEINLING Françoise, adjointe au maire, en tant que référente « relais sénior ».

Adopté à l'unanimité

13) Motion : Contribution à la concertation préalable relative au projet d'extension de l'entreprise KUHN SAS et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Les membres du Conseil Municipal de WEITERSWILLER, réunis le 18 janvier 2021, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des process de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichage de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes • plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

Adopté par 10 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

14) Divers

- *Dates des Conseils Municipaux à venir. Tous les 1^{ers} vendredis du mois.*
- *Kankyo, présente le projet des jardins partagés et du compostage collectif. Ce projet est élaboré en concertation avec le SMICTOM en charge de la maîtrise d'ouvrage et des financements. Un premier contact a eu lieu en décembre par visio-conférence avec Mme Chloé VETTER du SMICTOM, M. Eric CHARTON « le jardinier conseil », Kankyo et M. Claude EICHWALD. Une nouvelle réunion sur les sites d'implantations envisageables à Weiterswiller aura lieu début février.*
- *Des réunions de travail thématiques régulières seront organisées soit en fin de Conseil Municipal si l'ordre du jour n'est trop chargé, soit sur invitation.*

- *Présentation par M.Claude EICHWALD des réflexions sur la création d'un péri-scolaire au niveau du RPI. La discussion est engagée avec la Communauté des Communes HANAU – LA PETITE PIERRE qui propose un rapprochement avec la structure d'Ingwiller. Une solution interne aux 3 communes du RPI est accueillie plus favorablement.*

La séance est levée à 23h00.

Vu pour être affiché le lundi 25 janvier 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :

EICHWALD Claude